

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE L'ECOLE PRIMAIRE GEORGES HUBERT DE BRIOLLAY DU LUNDI 27 JANVIER 2014

Etaient présents :

- Les enseignant(e)s : Mesdames Beaujard, Brecheteau, Percereau, Heraud, Creton, Congnard, Chevalier, Piretti, Hervouet, Callu ; Messieurs Vandebussche, Mallard, Macé, Mercier, Pageot.
- Représentant la Mairie : Madame Touyon, Adjointe.
- Les parents élus : Mesdames Liopé, Baudoin, Leroux ; Messieurs Jallier, Marchand, Rattoray, Rouger.
- Madame Chargé, Emploi de Vie Scolaire à l'école.
- Excusés : Monsieur Bertrou, Inspecteur de l'Education Nationale Angers Est, Monsieur Marchand, Maire, Mesdames Bloquel, Chiron et Calvez, parents élus.
- Monsieur Mercier préside la séance ; le secrétariat est assuré par Madame Chargé.

La séance est ouverte à 18h00.

1. Bilan du dernier Conseil d'Ecole

- M. Mercier a pris contact avec les services techniques pour qu'un exercice d'évacuation soit prochainement effectué.
- Une liste de travaux d'investissements a été adressée à la Mairie. Les travaux demandés sont : pose d'une gâche électrique au portail place de l'église, mise sous alarme des nouvelles classes et des modulables, étude de solutions pour éviter les nombreuses flaques d'eau à chaque averse, installation d'une table de tennis de table extérieure, changement du sable, poursuite du renouvellement du mobilier dans les classes, raccordement de vidéoprojecteurs qui seraient fixés au plafond dans certaines classes. Pour l'instant, on ne sait pas lesquels seront retenus.

2. Aménagement des rythmes scolaires

Depuis la rentrée de septembre, plusieurs réunions ont été organisées par la municipalité afin de débattre de l'emploi du temps, des activités qui pourraient être proposées dans le cadre de cette réforme. L'emploi du temps retenu et adopté par le Conseil Municipal du 19 décembre 2013 est le suivant :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h26	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h26 – 8h36	Accueil scolaire	Accueil scolaire	Accueil scolaire	Accueil scolaire	Accueil scolaire
8h36 – 12h00	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h00 – 13h30	Restauration scolaire	Restauration scolaire	Accueil périscolaire de 12h00 à 12h30	Restauration scolaire	Restauration scolaire
13h30 – 14h00	APC/TAP/ Récréation	APC/TAP/ Récréation		APC/TAP/ Récréation	APC/TAP/ Récréation
14h00 – 15h45	Classe	Classe	Accueil	Classe	Classe
15h45 – 17h00	TAP/ Accueil périscolaire	TAP/ Accueil périscolaire	de	TAP/ Accueil périscolaire	TAP/ Accueil périscolaire
17h00 – 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Loisirs	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Quelques précisions :

- APC (Activités pédagogiques complémentaires) : elles sont assurées par les enseignants deux fois par semaine et durent 30 minutes.
- TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) : ces activités sont proposées par la municipalité ; chaque enfant pourra en bénéficier à hauteur de 3 heures/semaine : une fois par semaine de 13h30 à 14h00 et deux fois par semaine de 15h45 à 17h00.
- L'accueil scolaire de 8h26 à 8h36 aura lieu dans les classes en maternelle, sur la cour en élémentaire.
- Ce projet a été diffusé à toutes les familles de l'école.
- Cet emploi du temps doit être validé par le Directeur Académique avant d'être mis en place.

Précisions apportées lors des échanges entre Mairie, enseignants et parents :

- Actuellement, la municipalité dispose de 10 animateurs ; il en faudrait 6 de plus. Sylvain Durand sera chargé de gérer les plannings des animateurs et les inscriptions des élèves.
- Les ATSEM interviendront avec les élèves de maternelle sur le temps périscolaire.
- Les inscriptions se feront pour le trimestre. Les enfants pourront être inscrits soit lundi et jeudi, soit mardi et vendredi après la classe. Les groupes devant être composés de 18 enfants maximum, cela permettrait d'accueillir 160 élèves chaque soir (la moitié des effectifs de l'école ; pour l'autre moitié, l'accueil périscolaire sera accessible).
- L'inscription dans les TAP est facultative.
- Les activités seront payantes : une participation de l'ordre de 5 à 45 euros pour l'année devrait être demandée aux familles. Le montant sera calculé en fonction du quotient familial.
- Liste des activités qui pourraient être proposées : tricot, cuisine, bricolage, jardinage, formation aux premiers secours, sécurité routière, sports collectifs, danse, gym douce, relaxation, vélo, roller, boule de fort, théâtre, musique, découverte de l'environnement, pêche, randonnée, jeux de société,... Ces activités seront encadrées par du personnel diplômé.

- Utilisation des salles de classes pendant les TAP : elle sera évitée au maximum, mais, si certains enseignants interviennent au niveau des TAP, ils pourraient le faire dans leur classe. Une réunion est programmée le 14 février en Mairie pour voir quels enseignants seraient intéressés.
- En maternelle, les activités proposées seront des activités calmes.
- Pour les élèves de maternelle, les enseignantes soulignent qu'il serait judicieux de prévoir une récréation à 15h45, heure de début des TAP et de la récréation actuelle.
- Les enfants qui ne mangeront pas à la cantine pourront soit revenir à 13h30 pour bénéficier des TAP (sur inscription) ou des APC, soit revenir à 14h00.
- Le service de Restauration sera réservé le mercredi aux enfants inscrits au Centre de Loisirs.

La prochaine réunion du Conseil d'Ecole se tiendra le mardi 17 juin 2014 à 18h.

La séance est levée à 19h00.

Le Président
Bruno Mercier

La secrétaire de séance
Caroline Chargé